

Compte-rendu de la séance du mercredi 26 juillet 2017

Etaient présents

MONSIEUR LEYRIT	Président
MONSIEUR ARCHIMBAUD	Vice-président
MONSIEUR GILLARD	
MONSIEUR HABIG	
MADAME HEERS	
MONSIEUR LAUBARD	
MADAME SEVRAIN	

Absents excusés

MONSIEUR BEAUD de BRIVE	pouvoir à M. LAUBARD
MADAME BREVAN	
MADAME CASILLO	
MONSIEUR DEZOBRY	
MADAME ESTROSI SASSONE	
MONSIEUR FOURNIER	
MADAME GALLIEN	pouvoir à M. LEYRIT
MADAME HAREL-DUTIROU	pouvoir à Mme HEERS
MONSIEUR HOESTLANDT	pouvoir à M. ARCHIMBAUD
MONSIEUR LABAT	pouvoir à M. GILLARD
MADAME PAILLARES	pouvoir à M. HABIG
MONSIEUR PEYLET	
MADAME POPELIN	pouvoir à Mme SEVRAIN
MADAME QUERITE	
MADAME SERRANO	

Membres du secrétariat général de la CNDP

Mme LAVARDE, Secrétaire Générale, Madame VAUDAY, stagiaire.

Le Président Christian LEYRIT ouvre la séance de la Commission nationale à 10h00 après s'être assuré que le quorum était atteint.

Il présente les excuses des membres empêchés et fait état des pouvoirs reçus.

1) Approbation du PV de la séance du 5 juillet 2017

Le procès-verbal est approuvé.

2) Nouvelles saisines

- **Projet de nouvelle interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni : GridLink Interconnector**

La Commission a auditionné Monsieur David BARBER (société GridLink Interconnector), Monsieur Guilhem BESSEYRE DES HORTS (RTE) et Monsieur Thimothé DEGRACE (Arcadis).

Le projet GridLink, sous maîtrise d'ouvrage conjointe Gridlink Interconnector Ltd, RTE en ce qui concerne le raccordement au réseau en France et NGET (National Grid Electricity Transmission) pour le raccordement au réseau anglais, consiste à créer une nouvelle interconnexion électrique de 1 400 MW et d'une tension de 525 KV en courant continu entre la France et le Royaume-Uni.

Au plan technique, le projet comporte un câble sous marin de 140 km dont 32 km dans les eaux territoriales françaises et 108 km dans les eaux territoriales britanniques. En France, l'atterrissage se fait sur le territoire du Grand port maritime de Dunkerque (GPMD) et un câble souterrain, d'environ 13 km dans l'enceinte du port, rejoindra la station de conversion du courant alternatif en courant continu, qui sera installée sur une zone dédiée au développement d'activité industrielle au sein du territoire du GPMD. Une ligne souterraine à 400 KV en courant alternatif permettra de relier cette unité au poste RTE de Warande. Une extension de ce poste sur environ 7 ha sera nécessaire. Le projet a un coût global de 900 M€ HT. La mise en service est prévue pour 2022.

Le projet concernant principalement le territoire du grand port maritime de Dunkerque, il est souhaité que la concertation se déroule concomitamment au débat public sur le projet Cap 2020. L'articulation avec la concertation à mener dans le cadre de la circulaire Fontaine a également été évoquée.

La Commission nationale du débat public a décidé de l'organisation d'une concertation préalable (conformément aux dispositions du 2° du L121-9 du code de l'environnement, le projet concernant une infrastructure linéaire énergétique) et a désigné Monsieur Jérôme LAURENT comme garant.

- **Projets de territoire sur les bassins versants Charente aval/Bruant, Seugne et Seudre : gestion quantitative de la ressource en eau en Charente-Maritime**

L'instruction du Gouvernement du 4 juin 2015 relative au financement par les agences de l'eau des retenues de substitution, prévoit que les agences de l'eau ne pourront financer que les retenues s'inscrivant dans un projet de territoire, fruit d'une concertation associant tous les acteurs du territoire.

Les préfets souhaitent que la concertation à mettre en place pour l'élaboration de ces projets de territoires se fasse sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP. Toutefois, ces projets de territoires n'étant pas instaurés par une loi, ils ne sont pas soumis à évaluation environnementales et ne relèvent pas des plans et programmes mentionnés à l'article L121-15-1 pour lesquels le maître d'ouvrage peut prendre l'initiative d'une concertation préalable respectant les dispositions des articles L121-16 et L121-16-1.

Sur ces dossiers¹, la Commission ne peut donc intervenir que dans le cadre de sa mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage.

La présente saisine émane de la Présidente du Syndicat mixte des réseaux de substitution de la Charente-Maritime (SYRES 17), du Président du Syndicat mixte d'accompagnement du Sage Seudre (SMASS) et du Président de l'Établissement public territorial du bassin de la Charente (EPTB Charente), qui sollicitent la désignation d'un garant pour veiller à la participation du public pour l'élaboration des projets de territoire sur les bassins versants Charente aval/Bruant, Seugne et Seudre, situés principalement en Charente-Maritime. La Commission a désigné Monsieur Gilles FAURE avec l'appui de Monsieur Michel PERIGORD.

- **Demande d'un garant pour le PLU de Saillans (26).**

La Commission a confirmé la mission de conseil et d'appui méthodologique à la commune de Saillans confiée le 26 octobre 2016 à Monsieur Jacques ARCHIMBAUD en le désignant comme garant de la procédure de concertation organisée autour de la révision du PLU de Saillans.

- **Demande d'un garant pour la commission de suivi du site de la société ALTEO à Gardanne (13).**

Dans le cadre de sa mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage et à la demande du Préfet des Bouches du Rhône, la Commission a désigné Monsieur Philippe QUEVREMONT comme garant du processus de participation instauré dans le cadre du comité de suivi du site de la société ALTEO sur le site à Gardanne.

3) Débats publics

- **Projet de création de nouveaux bassins portuaires « CAP 2020 » par le Grand Port Maritime de Dunkerque (59) :** présentation du dossier du maître d'ouvrage.

Suite à l'examen d'un premier projet le 5 juillet 2017, plusieurs réunions de travail ont été organisées entre la CPDP et le maître d'ouvrage. Pour Jacques ARCHIMBAUD des améliorations certaines ont été apportées au projet, rendant ce document aussi exhaustif, didactique et transparent que possible. Il permet l'ouverture du débat public et il conviendra ensuite d'apporter des réponses pertinentes aux questions qui seront posées.

4) Questions diverses

- **Ratification de l'ordonnance 2016-1060 du 3 août 2016.**

Le gouvernement a engagé la procédure accélérée sur le projet de loi de ratification de l'ordonnance du 3 août 2016. Le texte a été adopté le 18 juillet par l'Assemblée nationale (avec néanmoins le dépôt de 42 amendements) et sera discuté au Sénat à l'automne. Il n'est pas impossible qu'à cette occasion les amendements introduits à l'Assemblée nationale soient remis en questions et que d'autres aspects soient débattus suite aux travaux de la mission d'information "démocratie représentative, démocratie participative, démocratie paritaire : comment décider avec efficacité et légitimité en France en 2017 ?".

¹ La Commission a déjà eu par deux fois à examiner de telles saisines, le 5 avril 2017 concernant le projet de territoire sur le bassin de la Garonne et le 4 mai 2016 pour le projet de territoire sur le bassin versant du Tescou (barrage de Sivens).

- **Activité de la CNDP.**

Dans le cadre du partenariat avec le SGMAP la CNDP a déjà organisé deux ateliers citoyens sur les questions de santé. Elle a également été sollicitée par la Conférence Nationale de Santé qui a sollicité son appui pour l'organisation d'un débat public sur l'e-médecine et son impact sur la réduction des inégalités en matière de santé et sur l'organisation des professions de santé. Elle a également été sollicitée pour l'organisation des Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques.

Une contribution à la réflexion sur l'organisation du "Dialogue de Trianon", visant à instaurer un dialogue entre les sociétés civiles russe et française, pourrait également être envisageable.

Toutes ces sollicitations sont le fruit de la politique de mise en valeur de la CNDP, conduite depuis 2013.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 11h45 heures.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 6 septembre 2017 à 9 heures 30.

Compte tenu que plusieurs membres du collège ont régulièrement des difficultés à assister aux réunions une nouvelle consultation sera organisée afin de trouver le créneau qui convienne au plus grand nombre. Un report au premier jeudi de chaque mois pourrait être envisageable.

Le Président



Christian LEYRIT